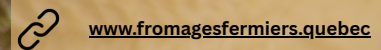




FROMAGE FERMIER



Producteur.trices - transformateur.trices

Révision de la norme - Ce que vous devez retenir

La norme révisée est en vigueur depuis le 31 août 2025.

Pourquoi cette révision?

- Clarifier et simplifier la norme
- Clarifier les responsabilités des différents maillons jusqu'au consommateur
- Uniformiser les pratiques d'étiquetage
- Simplifier l'identification des fromages fermiers

Étiquetage

Rappel - étiquetage

Éléments obligatoires :

- Logo officiel du terme valorisant fromage fermier
- Nom de l'organisme de certification

Éléments facultatifs :

Si les deux éléments suivants sont utilisés, ils doivent être dans le même champ visuel.

- «Fromage fermier» ou «Farmstead cheese»
- Terme valorisant

- **Approbation des étiquettes avant impression** par l'organisme de certification.
- **Interdiction de tout qualitatif ou superlatif aux termes réservés** (exemple: 100% Fromage fermier).
- **Mentions obligatoires sur les étiquettes de préportionnement :**
Étiquettes fournies aux intermédiaires (distributeurs, grossistes et détaillants) pour les apposer sur les portions d'un produit.
 - Nom du fromage
 - Logo officiel
 - Nom de l'organisme de certification

Boutique à la ferme - affichage et étiquetage

- Le certificat de conformité Fromage fermier doit être affiché dans la boutique et accessible aux consommateurs.

Mentions obligatoires pour les fromages fermiers :

- Nom du fromage
- Logo officiel
- Nom de l'organisme de certification

Exemples de supports

- Étiquettes approuvées ou
- Affichettes de présentation ou
- Étiquettes de balance

Publicité et promotion

- Usage réservé du nom de l'organisme de certification aux entreprises détenant un certificat pour leurs produits.
- Si elle est utilisée, la désignation «Fromage fermier» doit apparaître intégralement.
- Usage du logo officiel autorisé (conformément au [Guide des normes graphiques du MAPAQ](#)).
- Interdiction de tout qualitatif ou superlatif aux termes réservés (exemple: 100% Fromage fermier).
- Toute présentation ou communication doit identifier et permettre de distinguer clairement les fromages d'appellation des fromages non certifiés.